

Avis de constitution

SOCIETE « ANGYL & PARTENAIRES »

Siège ABIDJAN COCODY RIVIERA 3 CITE SELMER  
BELLVUE, Lot 119, Ilot 4

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 19 Aout 2024, et enregistrés au CEPICI le 09 Sept 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ANGYL & PARTENAIRES »

Objet : L'objet de la société est la prise de participation.

Cette prise de participation se fera sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés ivoiriennes ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions légales et réglementaires la régissant.

Capital 100,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales d'un Million (1,000,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN COCODY RIVIERA 3 CITE SELMER  
BELLVUE, Lot 119, Ilot 4

Dirigeant(s) M ANGOUA YOBOUA LANDRY (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-07665 du 19/09/2024 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°56777/GTCA/RC/2024 du 19/09/2024

